

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations AEROVID SARL ayant son siège social au 5 les près de Garenne, 33450 IZON et de son client dans le cadre de la vente de tous les services audiovisuels proposés.

Toute commande effectuée par le client à AEROVID SARL ou prestation accomplie par lui pour le compte du client implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Devis, acompte et commandes

AEROVID SARL se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute validation de devis d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

AEROVID SARL se réserve le droit de refuser une commande qui impliquerait un déplacement géographique nécessitant plus de 3h de trajet routier.

De façon générale, AEROVID SARL se réserve le droit de refuser toute prestation si celle-ci induit, implique ou aboutit à un comportement ou un résultat (document, texte, enregistrement sonore ou vidéo), contraire aux règles de sécurité, à son éthique, aux bonnes mœurs ou non conforme à la législation en vigueur.

Le devis et le bon de commande doivent indiquer clairement la nature et la durée de prestation ainsi qu'une date de livraison indicative. Il comprend également les tarifs et l'adresse exacte de la prestation. Le devis peut également indiquer la nature et le montant des équipements externes nécessaires à la prestation comme par exemple la location de matériel spécifique.

Les devis sont valables 30 jours à compter de leur édition. Au-delà, toute cotation devra être revalidée.

Le devis devient bon de commande à partir de la validation avec signature et cachet du client (pour les professionnels) accompagné de la mention « Bon pour accord ».

Sauf exception stipulée sur le devis, aucun travail ne débute avant que le devis ne soit signé et l'acompte versé.

Le montant de l'acompte est au minimum égale au montant du matériel éventuellement loué par AEROVID SARL et nécessaire à la prestation. A défaut, il est de 30 % du montant de la commande.

Toute action supplémentaire qui n'aura pas été prévue dans le devis initial devra être validée par le client par la signature d'un avenant au devis ou d'un nouveau devis.

Les prix

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.

Les prix de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. Toutefois, AEROVID SARL s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les prix font l'objet d'une proposition de tarif particulier établi en fonction du type d'événement, des prestations nécessaires, du matériel éventuellement nécessaire, des diligences devant être effectuées, du temps passé et des choix du client. Ils ne comprennent pas les éléments, externes et prestations externes nécessaires à la réalisation des prestations et fournies par le client. Voir chapitre concerné.

L'entreprise individuelle AEROVID SARL est assujettie à la TVA et les tarifs sont libellés en euros.

Rabais et remises

Les tarifs proposés comprennent les rabais et remises que AEROVID SARL serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. AEROVID SARL ne pratique pas de paiement échelonné.

Modalité d'exécution de la prestation

En cas de prestation hors des locaux de AEROVID SARL ou en extérieur telles qu'un tournage comportant des prises de vue au sol ou aériennes et/ou des prises de son, les équipes de AEROVID SARL doivent pouvoir accéder au lieu d'exécution de la prestation et circuler sans restriction d'aucune sorte à l'exception des strictes règles de sécurité.

En cas de prestation hors des locaux de AEROVID SARL ou en extérieur telles qu'un tournage comportant des prises de vue au sol ou aériennes et/ou des prises de son, le commanditaire et le client doivent disposer de toutes les assurances obligatoires et autorisations administratives obligatoires selon la réglementation en vigueur de la part du propriétaire ou de l'autorité compétente pour effectuer ou faire effectuer les opérations de tournage. En cas de manquement à ces obligations, la responsabilité de AEROVID SARL ne peut être recherchée.

En cas de prestation hors des locaux de AEROVID SARL et se déroulant en intérieur, une prise de courant de type courant fort 220v ou autre type peut être mise à disposition sur demande selon la nature de la prestation sans que cela ne donne lieu à une quelconque facturation.

Le matériel utilisé par AEROVID SARL tels qu'ordinateur, caméra, drone, appareil photographique, écrans, perche, micro, enregistreurs, mixette... pendant ses prestations sont considérés comme sa propriété inaliénable ou celle de ses sous-traitant quel que soit le déroulé de la prestation.

Sous-traitance

En cas de prestation hors des locaux de AEROVID SARL, AEROVID SARL se réserve la possibilité de sous-traiter partiellement ou complètement ses prestations, quelle qu'en soit la raison, à un ou plusieurs de ses partenaires sans que cela n'autorise une annulation ou une quelconque modification du contrat en cours.

En cas de prestation intellectuelle et créative telles que retouches photographique, impression insertion de logo, montage audio, vidéo, audiovisuel, étalonnage, écriture, photo, la prestation de AEROVID SARL peut donner lieu à une sous-traitance totale ou partielle sans que le client ne puisse le contester en aucune manière ou remettre en cause tout ou partie du contrat en cours.

Restrictions et législation concernant la prise de vue aérienne

AEROVID SARL peut réaliser des prises de vue au moyen d'un aéronef circulant sans personne à bord (ci-dessous désigné par le terme « drone »). A ce titre AEROVID SARL a déclaré une activité de photographie et de cinématographie aérienne (arrêté du 27 juillet 2005 portant application de l'article D133-10 du code de l'aviation civile - JO du 29 juillet 2005). AEROVID SARL est déclaré auprès de la DGAC comme exploitant d'aéronef circulant sans personne à bord utilisé dans le cadre d'activité particulière sous le numéro EDO4126. AEROVID SARL dispose donc d'un manuel d'activité particulière et d'un contrat d'assurance spécifique en lien avec l'exploitation de drone. Le manuel d'activité particulière, l'attestation d'assurance et le récépissé de déclaration sont consultables à chaque instant sur simple demande au télépilote.

Dans le contexte d'une prestation de prise de vue aérienne au moyen d'un drone, des restrictions et/ou des conditions particulières peuvent être applicables. Il est notamment interdit de faire évoluer un drone à la verticale d'une personne, d'un animal, d'un troupeau ou de longer une route. La distance horizontale de l'évolution dans l'air d'un drone ne peut excéder un rayon de 200 m depuis son point de décollage. La hauteur (distance sol/aéronef) maximale de vol est de 120m hors agglomération. Le télépilote peut, par sécurité, abaisser cette hauteur. Certaines zones de vol disposent parfois d'une réglementation particulière pouvant, entre autres, abaisser ce plafond, nécessiter des conditions de sécurité particulières ou imposer une présence policière ou militaire.

Dans le cadre d'un scénario de vol en zone peuplée, en agglomération ou tout autre scénario répondant aux normes S3 telles que définies par la Direction Générale de l'Aviation Civile, la réglementation impose une déclaration du vol et sa description auprès de la préfecture territorialement compétente au minimum 10 jours avant le début de la prestation. En cas de refus de la préfecture, le vol est interdit et le client en accord avec le télépilote doivent reporter la mission en un autre endroit et/ou à une autre date. La commande peut donc être refusée pour cette raison. En cas de prestation sur la voie publique, une autorisation municipale peut également être exigée des autorités et nécessiter un dispositif de sécurité supplémentaire (balisage, rubalise, barrières, délimitation au sol de la zone de survol...). Les délais de mise en place peuvent différer d'une commune à l'autre et différer la prestation sans que cela ne puisse être imputable à AEROVID SARL car le télépilote respecte cette réglementation.

AEROVID SARL ne pratique pas de prise de vue aérienne en espace clos (intérieur).

Autorité du télépilote

Le télépilote dirige l'appareil, cadre et déclenche la prise de vue. Il dispose d'un certificat de compétences et d'un certificat d'aptitude délivré par la DGAC présentables à tout moment. A sa discrétion, il peut autoriser le client à suivre, à ses côtés, la mission sur un retour vidéo. Le télépilote est seul responsable du bon déroulement d'un vol et dispose de toute autorité pour écourter, annuler ou reporter un vol, s'il juge que son exécution conduit à enfreindre la réglementation applicable ou s'il considère que sa sécurité, celle des tiers, des biens ou de l'environnement est mise en jeu. Des conditions météo défavorables peuvent justifier un report ou une interruption de vol. Le télépilote est seul juge de l'état favorable ou non des conditions météo sur un vol.

Report de prestation impliquant l'usage d'un drone

En cas de report de vol décidée par le télépilote, AEROVID SARL et le client décident ensemble d'une date ultérieure dans les 30 jours calendaires tout en respectant un préavis minimum de 10 jours pour un scénario de vol S3 (zone peuplée).

Eléments, prestations externes et qualité de reproduction

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies, de vidéos ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais de location d'hébergement internet. Le règlement de ceux-ci se feront par le client directement auprès du fournisseur et prestataire extérieur suivant les indications qui pourront lui être données par AEROVID SARL.

Le client est seul responsable de la qualité et du rendu des sons, images, vidéos et des textes qu'il fournit à AEROVID SARL pour la réalisation des travaux. En aucun cas AEROVID SARL ne pourra être tenu responsable de la qualité et de la nature des travaux effectués. De même, en aucun cas AEROVID SARL ne pourra être tenu responsable de la perte de documents requis pour la réalisation des services commandés. Le client est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement.

Le client s'engage à respecter les lois en vigueur sur l'utilisation des éléments cités ci-dessus. AEROVID SARL ne peut être tenu responsable du non-respect de ces lois par son client. AEROVID SARL ne peut en aucun cas être responsable du contenu des documents (conformité aux règles d'ordre public et de bonnes mœurs, respect des règles de propriété intellectuelle...) qui demeure de la seule responsabilité du client.

AEROVID SARL livre des fichiers numériques bruts ou retouchés. Il ne saurait être tenu pour responsable de la mauvaise qualité des impressions effectuées par tout intervenant extérieur ou le client lui-même. Le client accepte de ce fait que des divergences de couleur ou de contraste soient possibles du fait des limitations techniques et de la diversité de facteurs qui entrent en jeu dans l'impression ou de leur visualisation sur tout support que ce soit (écran, projecteur...). Ainsi, AEROVID SARL ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la qualité de reproduction des fichiers livrés (logos, chartes graphiques, plaquettes, vidéos, sons, musique, flyers, photographies, etc.), celle-ci pouvant varier considérablement suivant le matériel d'impression utilisé, les paramètres définis ou le prestataire choisi.

Livraison

La livraison est effectuée selon le support et le format indiqués sur le devis. AEROVID SARL conserve la propriété des produits et des produits obtenus par ses prestations jusqu'au paiement complet et effectif du prix par le Client.

La livraison est effectuée soit par la remise directe des enregistrements sur support numérique (carte mémoire, disque dur) à l'acheteur ; soit par l'envoi postal des fichiers obtenus par la prestation sur support numérique à l'attention de l'acheteur ; soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en ligne des fichiers obtenus par la prestation et à l'attention de l'acheteur.

Lorsque le colis est livré par les services de La Poste ou un autre transporteur, le client doit vérifier l'intégralité de la livraison. S'il constate des dommages, il doit refuser la signature de réception du colis ou faire notifier clairement les dégâts par le transporteur. Aucune réclamation ne sera prise en compte si ces démarches n'ont pas été effectuées.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et peut être sujet à variation. Sa non-observation ne peut motiver aucune résiliation du contrat, aucune remise ni indemnisation quelconque du client.

Dans le cadre d'un travail nécessitant l'incorporation d'éléments extérieurs (photographies, logos, musiques, vidéos etc.), AEROVID SARL ne peut être tenu responsable du fait des tiers. Tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu à des dommages et intérêts et/ou à l'annulation de la commande.

Les fichiers envoyés pour correction ou validation sont livrés en format basse résolution (.jpg, .mov, mp3...). Les fichiers numériques finaux en haute définition exploitables par l'acheteur (droits de reproduction illimités) sont livrés uniquement après acceptation de l'étude par le client et règlement de la totalité de la commande.

Modalités de règlement

Sauf délai de paiement supplémentaire accordé par écrit, le règlement des commandes doit s'effectuer à réception de la facture. Il peut s'effectuer soit par chèque à l'ordre de AEROVID SARL ; soit par mandat administratif ; soit par virement (le RIB se trouve sur la facture) ; soit en espèce (faire l'appoint) à concurrence de 1000 € lors d'une remise en main propre. Les billets de 100€ et plus ne sont pas acceptés. En cas de règlement en espèce, un reçu sera fourni au client.

Les chèques ne sont considérés comme des paiements qu'à compter de leur encaissement effectif. Jusqu'à cette date, la clause réserve de propriété conserve son plein droit.

Défaut de paiement

L'absence ou le retard de paiement total ou partiel à l'échéance entraîne la suspension de toute nouvelle livraison et l'application d'une pénalité de retard s'élevant à cinq fois le taux d'intérêt légal conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des produits ou de la prestation. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

En cas de non-paiement et de poursuite, le client prendra en charge tous les frais de recouvrement et/ou de justice engagés par AEROVID SARL. Les produits sont vendus sous réserve de propriété. En cas de défaut de paiement à son échéance, AEROVID SARL pourra revendiquer les produits et résoudre la vente. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès livraison, des risques des produits vendus. Le Client s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des produits par le Vendeur, à ne pas transformer ni incorporer lesdits produits, ni à les revendre ou les mettre en gage.

Droit d'auteur et droit d'image

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L121-1 à L121-9), le droit moral d'une création est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la facture au champ « Droits cédés », à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Par ailleurs, conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le client dispose auprès de AEROVID SARL d'un droit d'accès et de rectification aux/des données le concernant.

Sauf mention contraire écrite notifiée par courrier avec accusé de réception ou dans une clause de confidentialité rajoutée au contrat et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, le client autorise le preneur de vue, dans le cadre de sa communication, de sa publicité et de sa participation à des concours photos à utiliser, fixer et reproduire son image sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et à représenter son image par tous procédés de représentation sans limite géographique ni de durée. En conséquence de quoi, il ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Le bénéficiaire s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à sa réputation, ni d'utiliser les photographies, dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable ou illégales.

Droits de reproduction et propriété des travaux de création audiovisuelle

Tous projets, maquettes, travaux intermédiaires établis par AEROVID SARL demeurent sa propriété exclusive. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits sans son accord sous quelque forme que ce soit.

Tous travaux préparatoires sont toujours à la charge du client. L'acheteur est totalement responsable des droits de reproduction des documents qu'il transmet à AEROVID SARL pour les adapter à son étude et garantit le respect des règles de propriété intellectuelle à leur titre.

La totalité de la production objet de la commande et des droits s'y rapportant, demeure la propriété entière et exclusive de AEROVID SARL jusqu'au complet règlement des factures. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par AEROVID SARL dans le cadre de la commande pour le projet retenu.

Sauf mention contraire expressément indiqué sur le bon de commande, AEROVID SARL reste propriétaire des droits d'utilisation de toutes créations graphiques non retenues par l'acheteur.

Sauf mention contraire expressément indiqué sur le bon de commande, les fichiers de production et les sources restent la propriété de AEROVID SARL. Seul le produit fini sera adressé au client. Si le client désire avoir les sources des documents (rushs son, images, fichiers « .xml », « Raw », « Prores », « .dng »...) le client devra en faire la demande avant la prestation et cette disposition devra être mentionnée sur le bon de commande.

Les maquettes en basse définition présentées au client dans le cadre de travaux intermédiaires ou destinées à validation ne peuvent être reproduites par le client (tous droits réservés) et à ce stade, toute reproduction ou exploitation des maquettes entraînerait des poursuites.

Restriction d'usage des films, photographies, musiques et enregistrements sonores

Les produits issus des prestations réalisées par AEROVID SARL telles que photographies, montages audios, vidéos, étalonnage, demeurent la propriété intellectuelle de AEROVID SARL, sauf mention clairement stipulée sur le devis. Les utilisations et procédés suivants sont ainsi strictement contrôlés et interdits :

- La licence accordée est strictement personnelle et aucune photographie ou vidéo ne peut être louée, distribuée, vendue, transmise ou cédée au public et aux tiers en général à titre onéreux ou gratuit et le client est seul responsable de l'utilisation par ses employés, représentants, agents, partenaires commerciaux et invités (dans le cadre d'un événement familial).
- Les images ne peuvent pas être commercialisées (par exemple auprès d'une banque d'images).
- Une agence de communication ne peut détenir les droits d'utilisation des images pour tous ses clients en achetant pour son compte une image : la licence d'utilisation appartient seulement à celui qui paye les droits.
- Certaines images peuvent représenter des bâtiments et monuments architecturaux protégés (par le droit d'auteur - articles L111-1 à L132-33 du Code de la propriété intellectuelle - et par le droit à l'image et à la propriété - articles 9 et 544 du Code civil), des œuvres, des objets protégés (par le droit d'auteur - articles L111-1 à L132-33 du Code de la propriété intellectuelle - et par le droit des dessins et modèles - articles L511-1 à L521-4 du Code de la propriété intellectuelle), des marques protégées (articles L711-1 à L716-6 du Code de la propriété intellectuelle), et nécessitent, avant toute utilisation et/ou diffusion, de négocier des droits supplémentaires auprès de leurs propriétaires. La négociation de ces droits incombe directement au client et AEROVID SARL ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un manquement à cette obligation.
- Pour les images concernant des personnes ou des entités identifiables, sont interdits toute exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée du modèle, et toute diffusion (sur tout support) à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite.

Conservation des fichiers numériques

AEROVID SARL s'engage à conserver l'intégralité des fichiers numériques pendant 1 an après la date de la prise de vue et à effectuer une sauvegarde périodique sur disque dur externe. Cette disposition ne s'applique pas aux prises de vue immobilières. Par ailleurs, il s'agit d'une obligation de moyens et AEROVID SARL ne peut être tenu responsable de la perte de fichiers lié à un événement indépendant de sa propre volonté telle que panne ou destruction de matériel, virus, piratage informatique, incendie, inondation, cambriolage...). Au-delà de cette période de 1 an, la sauvegarde des fichiers n'est plus assurée et ceux-ci pourront être détruits sans préavis.

Copyrights, mentions commerciales, droit de publicité

Sauf dispositions contraires écrites, ou mentions particulières inscrites sur le devis et/ou la facture, un crédit photo et/ou un crédit graphisme et/ou un crédit musique et/ou un crédit son est apposé sur les créations. La signature (ou le crédit) ne peut être ni déplacée ni supprimée sans l'accord écrit de AEROVID SARL. Les créations audiovisuelles restant la propriété de AEROVID SARL, le client est dans l'obligation de faire apparaître le crédit pour son utilisation et sa diffusion.

Sauf mention contraire et explicite du client, notifiée soit par courrier avec accusé de réception, soit dans une clause de confidentialité signée au préalable par le client, soit sur le bon de commande, AEROVID SARL se réserve le droit de publier ses réalisations sur ses documents de communication externe et de publicité (site Internet, book, page Facebook, flyer, plaquette, ...) et lors de ses démarches de prospection commerciale.

Informations sur le site Internet www.aerovid.org

Aerovid.org et aerovid.fr sont la propriété de AEROVID SARL qui se réserve le droit de modifier le contenu de son site Internet et de supprimer ou d'ajouter des services. AEROVID SARL n'apporte aucune garantie quant à la disponibilité de son site et dégage sa responsabilité des conséquences qui pourrait résulter d'une inaccessibilité momentanée. Les marques citées, les logos, les chartes graphiques et les photographies présents sur ce site sont la propriété de leurs ayants droits respectifs. Toute reproduction non autorisée de tout ou partie de ces éléments vous exposerait à des poursuites. De même, le client s'interdit de copier et/ou d'utiliser et/ou de reproduire toute ou partie du contenu du site web www.aerovid.org

Annulation de commande par le client

Toute annulation de commande par le client doit être formulée par écrit avant tout règlement d'acompte. Il ne sera pas accepté d'annulation de commande de la part du client dès lors que celle-ci aura été préalablement confirmée par l'acheteur par le règlement de l'acompte demandé, puisque la commande rentre, à partir de ce moment-là, dans un processus irréversible de production et ce, quelle que soit la date de livraison. A compter de cette date, la totalité du prix convenu est dû, même si le client ne souhaite plus recevoir les prestations et créations de AEROVID SARL. Les exceptions suivantes peuvent néanmoins être envisagées :

Accord amiable

- Cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.
- Mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire du client
- Sur un tournage, annulation du tournage pour raison médicale d'un membre clé (ex : réalisateur, acteur principal) et imposant un report à une date à laquelle AEROVID SARL ne serait plus disponible.
- Sur un tournage : conditions météorologiques pouvant menacer la sécurité des biens et des personnes et imposant un report à une date à laquelle AEROVID SARL ne serait plus disponible. Par exemple : tempêtes, orage, vent fort, catastrophe naturelle.
- Sur un tournage : conditions météorologiques non compatibles avec l'intention du réalisateur et imposant un report à une date à laquelle AEROVID SARL ne serait plus disponible. Par exemple : tourner une scène de beau temps alors qu'il pleut.
- Sur un tournage : décision du télépilote en cas de prestation impliquant un drone

- A titre exceptionnel, pour les commandes ne consistant qu'en prises de vues ou prise de son (sans autre prestation associée), le client pourra résilier son contrat dans les 8 jours qui suivent le versement de l'acompte et, dans ce cas, il ne sera dû à AEROVID SARL qu'une somme correspondant à l'acompte déjà versé et qui sera ainsi conservé par AEROVID SARL outre tout frais supplémentaire qui sera alors facturé au client. Dans ces conditions, les frais de location de matériel avancés par AEROVID SARL seront également facturés au client.

Les prestations dont la date n'est pas connue précisément au moment de la commande (comme lors d'un mariage par exemple ou d'une prestation utilisant un drone), sont valables un an. Passé ce délai, le client ne peut prétendre à ces séances et l'acompte versé sera conservé par AEROVID SARL.

Annulation de commande à l'initiative de AEROVID SARL

AEROVID SARL se réserve le droit d'annuler une commande à son initiative et sans contrepartie d'aucune sorte pour le client lors de situations suivantes :

- Défaut ou retard de paiement de la part du client
- Manquement constaté aux obligations réglementaires, légales ou de sécurité des biens et/ou des personnes de la part du client.
- Plusieurs reports répétés de la date de prestation par le client, quelle que soit la cause.
- Atteinte à l'intégrité physique délibérée d'un des membres de l'équipe ou envers le matériel de AEROVID SARL de la part du client. En telle situation, une plainte sera systématiquement déposée aux services de police ou de gendarmerie.

AEROVID SARL se réserve le droit d'annuler une commande à son initiative, avec la restitution de l'acompte au client dans les cas suivants :

- Cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.
- Conditions météorologiques incompatibles avec l'utilisation du matériel de AEROVID SARL
- Conditions de sécurité des biens et des personnes non assurées ou incompatibles avec l'utilisation du matériel de AEROVID SARL
- Interdiction temporaire ou définitive de survol dans le cas de prestation impliquant un drone de AEROVID SARL par les autorités compétentes
- Problème lié au matériel de AEROVID SARL sans possibilité de location ou de solution de remplacement.
- Problème médical du télépilote ou des intervenants techniques ne permettant pas la réalisation de la prestation.
- Fermeture de l'activité de AEROVID SARL
- Accord amiable

Dans le cas de prestation impliquant un drone de AEROVID SARL, le report de la mission pour cause de conditions météorologiques ponctuellement défavorables ou menaçant la sécurité des biens ou des personnes ne constitue pas une annulation de commande. Le télépilote est seul juge de ces paramètres et dispose de l'autorité nécessaire pour écarter, annuler ou reporter une mission impliquant un drone.

Lieu de juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Libourne, nonobstant appel en garantie ou pluralité de défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.